



## Résiliation de contrat de formation à distance etc.

Par **natha13**, le **14/03/2011** à **15:59**

Bonjour a tous,

je me suis inscrit à l'EFC le 21 février 2011 pour une formation professionnelle de comptable. Je souhaite résilier le contrat, je suis dans le délai de 3 mois, mais ils ne veulent rien entendre. Ma conseillère me dit que je dois régler une indemnisation, hors, étant sans emploi, n'ayant aucun salaire, je ne peux plus payer. De plus la formation ne sert quasiment à rien d'après mes recherches.

Quelqu'un peut-il m'aider?

Ma conseillère m'a aussi amadoué et même qu'elle m'a demandé de post-dater le contrat pour sortir du délai de rétractation de 7 jours et cela afin d'obtenir mes cours plus rapidement! Je voulais trouver du travail au plus tôt donc j'ai fait ça. Les forums que j'avais trouvés ne disaient rien de méchant à propos de l'école donc je suis parti confiant. Aujourd'hui je me rends compte que cette formation n'est pas reconnue des employeurs, c'est pourquoi je souhaite résilier aussi puisque je ne peux plus payer.

Bien cordialement.

Par **mimi493**, le **14/03/2011** à **17:32**

Il faut relire votre contrat pour connaître les conditions de résiliation.

Par **natha13**, le **14/03/2011** à **23:23**

Le contrat stipule que je peux résilier dans le cas d'une force majeure ou encore un cas fortuit; sans indemnité. J'ai aussi un délai de 3mois pour résilier moyennant une indemnité de 30% du prix de la formation.

Mes parents ne peuvent plus payer par soucis financier, et après avoir lu des chose sur l'EFC sur ce site bah je ne veux plus continuer non plus.

Par **BientôtEnAllemagne**, le **17/07/2014** à **13:34**

Bonjour,  
Aujourd'hui je suis dans le même cas que toi...  
Je sais plus quoi faire.  
Comment cela s'est-il passé? As-tu payé les 30%?  
:(